Calcul des honoraires PrestationMaîtreOuvrage (PMO) d'administrations de construction publiques



Bien que les moyens financiers soient limités pour les collectivités publiques, les exigences des contribuables, ainsi que les attentes de la société envers l'Etat, sont en permanente croissance. L'évolution des valeurs sociétales et des connaissances techniques implique, d'une part, un regard global sur les ressources mobilisées et les cycles de vie des bâtiments et, d'autre part, engendre un renforcement des bases légales dans les domaines de la planification, de l'environnement, de la sécurité des bâtiments et de la protection des monuments historiques. De plus, la tendance à une densification des agglomérations et l'abondance exponentielle des matériaux de construction représentent un défi supplémentaire.

Dans ce contexte de développement, le nombre des acteurs impliqués dans les processus de planification, ainsi que le nombre des plateformes, sont en permanente augmentation. En conséquence, construire devient plus complexe et plus exigeant. Aussi, ce n'est pas seulement l'effort de coordination qui augmente mais également le nombre des experts et des commissions concernés. Par ailleurs, les exigences envers les maîtres de l'ouvrage pour qu'ils assument de plus grandes responsabilités s'accroissent. Dès lors, le modèle de calcul des honoraires pour les prestations du maître de l'ouvrage (PMO), est d'une grande actualité.

Le modèle de la PMO, ci-après, selon le règlement concernant les prestations et honoraires des architectes SIA 102, n'est pas qu'une simple aide de calcul renforçant la transparence des coûts, satisfaisant les standards courants d'une gestion de projet. Cet outil est également destiné à mettre en évidence la cause des coûts et peut servir pour des montages de budgets intégrant les facteurs de coûts.

Editeur

© CS'AC (Conférence Suisse, Architectes Cantonaux & Chef(fe)s
des services cantonaux des construction)
Bureau: www.kbch.ch
Réimpression, entier et partiel,
uniquement avec autorisation du détendeur du copyright.

Auteur, Layout, Rédaction Stefan Bitterli, Baustrategie Bergstrasse 137 8706 Meilen

1er tirage 2015 500 exemplaires en allemand 500 exemplaires en français

Conseillers en maîtrise de l'ouvrage, développement de projet, expertises, concours

Calcul des honoraires d'après le temps employé effectif, conforme au tarif horaire en vigueur selon le règlement SIA 102 ou selon KBOB.

Gestion de projet

Calcul des honoraires en % d'après les coûts de l'ouvrage selon le règlement SIA 102 et compte tenu des catégories de constructions et matrice de calcul. Pour les transformations et les constructions classées monuments historiques, un supplément de 0.5% -1.0%, relative aux coûts déterminant pour le calcul des honoraires, est à facturer.

Frais

Les frais pour les trajets, les copies, la communication, l'informatique, etc. sont, sans autre convention, calculés sous forme d'indemnité globale à raison de 3% des honoraires.

Catégories de constructions

Complexité Type de construction

hôpitaux et cliniques pour les animaux laboratoires de haute sécurité très élevé complexes avec un niveau d'installation très élevé

hautes écoles et universités tribunaux et établissements pénitentiaires élevé musées, archives et édifices sacrés hôtels de ville pour l'exécutif et le législatif

écoles des métiers et gymnases bâtiments administratifs moyen bâtiments locatifs et bâtiments de services de caisse de pension et habitats

bâtiments liés à l'exploitation forestière

et à l'agriculture dépôts de maintenance routière et bas construction hydraulique parking et magasins

Table de calcul

